



# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 04/01/2015 Date de révision: 04/08/2020 Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identification

Nom du produit : BLUE SPLASH TCELL  
SKU # : FG402112

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants  
Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### 1.3. Fournisseur

##### Fournisseur

Rubbermaid Commercial Products LLC  
3124 Valley Avenue  
Winchester, VA 22601-2694 - USA  
T 1.800.347.9800  
[www.rubbermaidcommercial.com](http://www.rubbermaidcommercial.com)

##### Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC  
20 Hereford Street  
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada  
T 1.800.998.7004

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Attention

Mentions de danger (GHS US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence (GHS US) :

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection.  
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.  
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(N° CAS) 18479-58-8	20 – 50	Eye Irrit. 2A, H319
DECANAL	(N° CAS) 112-31-2	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE	(N° CAS) 67634-00-8	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
SCENTENAL	(N° CAS) 86803-90-9	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
MYRCENE	(N° CAS) 123-35-3	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.  
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.  
Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Non applicable

#### DECANAL (112-31-2)

Non applicable

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)</b>		
Non applicable		
<b>CITRAL (5392-40-5)</b>		
DNEL	DNEL	9 mg/m <sup>3</sup>
<b>SCENTENAL (86803-90-9)</b>		
Non applicable		
<b>MYRCENE (123-35-3)</b>		
Non applicable		
<b>2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)</b>		
Non applicable		

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent. limpide. : incolore à légèrement jaune : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 135 °F (57°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: 0,3423 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,766 – 0,8
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Viscosité, cinématique	: < 7 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

BLUE SPLASH TCELL	
DL50 orale rat	9521,06 mg/kg
DL50 cutanée rat	16666,7 mg/kg
ETA US (voie orale)	9521,06 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	16666,7 mg/kg de poids corporel

ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)	
DL50 orale rat	730 mg/kg
ETA US (voie orale)	730 mg/kg de poids corporel

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.

MYRCENE (123-35-3)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

BLUE SPLASH TCELL	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

BLUE SPLASH TCELL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

CITRAL (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport	: UN1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III
N° ONU (DOT)	: UN1169
Désignation officielle de transport (DOT)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	: B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ , où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celsius, du liquide durant le remplissage.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	: 60 L
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Code IBC	: Non applicable.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

#### Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IMDG)	: 1169
Désignation officielle de transport (IMDG)	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

#### Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
N° ONU (IATA)	: 1169

# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Désignation officielle de transport (IATA)	: Extracts, aromatic, liquid
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales USA

<b>2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)</b>	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
<b>DECANAL (112-31-2)</b>	
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
<b>ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)</b>	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
<b>CITRAL (5392-40-5)</b>	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
<b>SCENTENAL (86803-90-9)</b>	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	P - P - indique une substance associée à un avis de préfabrication déjà envoyé
<b>MYRCENE (123-35-3)</b>	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
<b>2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)</b>	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	

#### 15.2. Réglementations internationales

##### CANADA

<b>2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE (67634-00-8)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>CITRAL (5392-40-5)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>SCENTENAL (86803-90-9)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>MYRCENE (123-35-3)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### Directives nationales

<b>MYRCENE (123-35-3)</b>
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### 15.3. Réglementations des Etats - USA



# BLUE SPLASH TCELL

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

MYRCENE (123-35-3)					
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérrogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)	Doses maximales admissibles (MADL)
Oui	Non	Non	Non		

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	: 04/08/2020
Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Clause REACH: Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Mention d'avertissement (GHS US)	Modifié	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit